

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2011

SIMPLIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU DROIT
(Deuxième lecture) - (n° 3112)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 119

présenté par
M. Étienne Blanc

ARTICLE 29 QUINQUIES

À l'alinéa 2, substituer à la première occurrence du mot :

« de »

les mots :

« mentionnés à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.